

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEIZE AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 10 avril 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Marie-Pierre LE ROUX (*Suppléante d'Annie VALO, absente*), David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Jean-François CORDON donne pouvoir à Valérie MORFOUASSE,
- Jean-Luc COUELLAN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Fabienne TASSEL donne pouvoir à Pierre-Alexis BELVIN,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie MORFOUASSE

Délibération n°2024-041

Membres en exercice : 69 Présents : 55

Absents : 14

Pouvoirs : 6

HABITAT
OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)
LAMBALLE-ARMOR ET JUGON-LES-LACS

Une étude pré-opérationnelle a confirmé le besoin de mettre en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat – volet renouvellement urbain (OPAH-RU) à Lamballe-Armor et Jugon-les-

Lacs. Cette opération est menée dans le cadre du programme « Petites villes de demain », dont font partie ces deux communes. Le dispositif portera sur l'habitat privé dans le cœur de ville patrimonial de Lamballe-Armor, et sur le bourg de Dolo à Jugon-les-Lacs. L'étude a mis en avant des besoins importants en rénovation du bâti dans ces deux secteurs. L'opération permettra aux propriétaires de biens de bénéficier d'un accompagnement technique et financier afin de réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat. L'opération répondra aux enjeux suivants :

- Résorption de l'habitat indigne,
- Lutte contre la précarité énergétique,
- Adaptation des logements à la perte d'autonomie liés à l'âge et/ou au handicap,
- Remise sur le marché de logements locatifs à prix plafonnés,
- Lutte contre la vacance,
- Aide à la rénovation des copropriétés.

Lamballe Terre & Mer décide de mettre en place un dispositif d'aides financières complémentaires à celles de l'Anah en direction des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs et des copropriétés :

Propriétaire occupant

Type de ménage	Rénovation énergétique		Travaux d'adaptation (Handicap, perte autonomie)		Habitat indigne ou très dégradé	
	Taux	Plafond de l'aide	Taux	Plafond de l'aide	Taux	Plafond de l'aide
Très modeste	5%	2 750 €	10%	2 200 €	20%	14 000 €
Modeste	10%	5 500 €	10%	2 200 €	20%	14 000 €
Prime Sortie de passoire énergétique	2 000 €					

Propriétaire bailleur

Type d'aide	Taux	Plafond de l'aide
Habitat très dégradé	20%	16 000 €
Habitat dégradé	20%	12 000 €
Autonomie	10%	6 000 €
Rénovation énergétique	10%	3 000 €
Prime Intermédiation locative	5 000 €	

Copropriété

Aide complémentaire	1 500 €
---------------------	---------

La communauté d'agglomération va recruter un opérateur en charge du suivi-animation de l'opération. Cet opérateur accompagnera les propriétaires et les copropriétés dans leurs projets de rénovation et accompagnera la collectivité dans le pilotage de l'OPAH-RU.

Pour la période de juillet 2024 à juillet 2029, il est prévu que :

- Lamballe Terre & Mer provisionne 309 968 € d'aides aux travaux et 250 000 € de suivi-animation sur 5 ans,
- La participation de l'Etat-l'Anah est estimée à 2 624 194,45 € d'aides aux travaux et 250 000 € pour le suivi-animation.

Considérant le projet de convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites entre Lamballe Terre & Mer, l'Etat-l'Anah et les communes de Lamballe-Armor et de Jugon-les-Lacs, définissant les modalités de mise en place de cette

OPAH-RU, transmis aux conseillers communautaires.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la mise en place de l'OPAH-RU sur le centre-ville de Lamballe-Armor et le bourg de Dolo à Jugon-les-Lacs à compter de 2024 et les modalités du partenariat avec l'Etat-l'Anah,
- VALIDE le dispositif d'aides, tel que présenté ci-dessus,
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Unanimité

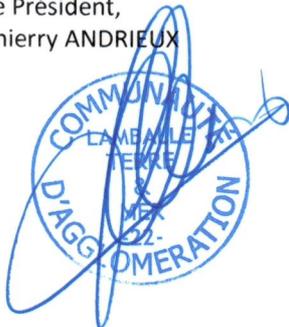
FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **23 AVR. 2024**

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **24 AVR. 2024**

De la publication le **24 AVR. 2024**


Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale